

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 DECEMBRE 2022**

*L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalou, légalement convoqués le 29 novembre, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.*

**Etaient présents :** MM. Antoine, Célard, Mouaci, Néar, Quistrebert, Rouault, Sébille, Stevant, Mauguen, Groyer, Louis (jusqu'au bordereau FIN 124 inclus), Valiente et Mmes Delourme, Coët, Guillaume, Catrevaux, Pasquier, Lecomte Durouil, Guilbaud, Guillou, Houssaye, Kéryjaouen, Le Bodic, Le Luherne, Le Mouël, Quintin,

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Jehanno à M. Sébille  
Madame Maillot à Mme Houssaye  
Madame Rebout à Mme Pasquier  
Monsieur Thébaut à M. Louis  
Monsieur Louis à Monsieur Valiente à partir du bordereau

**Absents :** Madame El Adib et Messieurs Duhaillier et Guillevin puis Monsieur Thébaut à compter du bordereau FIN 125

**Secrétaire de séance :** Mme Le Luherne

**Nombre de conseillers en exercice :** 33

**Nombre de conseillers présents :** 26 puis 25 à partir du bordereau FIN 125

**Absents :** 3 puis 4 à partir du bordereau FON 125

**Nombre de pouvoirs :** 4 puis 5 à partir du bordereau FIN 125

**Votants :** 30 puis 29 à partir du bordereau FIN 125

**Intronisation et présentation des nouveaux élus du CME et présentation par les enfants de leurs actions à venir et de leur mode de fonctionnement.**

**Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2022**

**Rajout de deux bordereaux sur tables : AJ 137 et AJ138 et retrait du bordereau AJ 117 suite à l'évolution réglementaire entre l'envoi de la note de synthèse et ce jour.**

DIRECTION GENERALE Affaires juridiques	AJ 111	Modification de l'annexe n°1 des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan <b>Adoption à l'unanimité</b>
DIRECTION GENERALE Affaires juridiques	AJ 112	Fourrière animale – convention de gestion avec la société SACPA SA Demande par Monsieur Mauguen de qui déclenche la fourrière. Réponse de Monsieur le Maire uniquement les services ou les élus. Une fois l'animal capturé c'est la société qui prévient les propriétaires de l'animal si ce dernier est identifié. Ces derniers devant rembourser les frais de capture et d'entretien de l'animal. Le coût pour la commune est basée sur le nombre d'habitants. <b>Adoption à l'unanimité</b>
DIRECTION GENERALE Affaires juridiques	AJ 113	Campagne de stérilisation des chats errants – élargissement du partenariat et remboursement des frais en cas d'adoption Monsieur Mauguen demande si les chats errants stérilisés sont propriétés de la ville. Réponse positive lui est faite. Il s'inquiète également de savoir qui

		est responsable si un animal cause un accident. Là aussi on lui répond que c'est la responsabilité civile de la ville. <b>Adoption à l'unanimité</b>
DIRECTION GENERALE Affaires juridiques	AJ 114	Désignation du délégué à la protection des données personnelles – convention avec le CDG 56. <b>Adoption à l'unanimité</b>
DIRECTION GENERALE Affaires juridiques	AJ 115	Lancement de la procédure de reprise de concessions abandonnées dans le cimetière <b>Adoption à l'unanimité</b>
DIRECTION GENERALE Affaires juridiques	AJ 116	Signature d'une convention exceptionnelle avec l'association Emglev Bro Gwened - Ti ar Vro  Monsieur Mauguen demande qui assumera le rôle de SIAP pour cette journée. Monsieur le Maire lui répond que nos services habilités SIAP accueilleront cette rencontre.  <b>Adoption à l'unanimité</b>
DIRECTION GENERALE Affaires juridiques	AJ 117	Pacte financier et fiscal – reversement de la taxe d'aménagement à GMVA <b>Bordereau retiré et annulé suite à la modification de la loi de Finances rectificative 2022.</b>
DIRECTION GENERALE Finances	FIN 118	Décision modificative n°3 – Budget principal <b>Adoption à l'unanimité</b>
DIRECTION GENERALE Finances	FIN 119	Attribution d'une subvention d'équipement au CCAS pour le remplacement des menuiseries des 6 logements situés au 2 rue du Four.  Madame Le Mouel demande où on retrouve la dépense au budget principal. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un versement de subvention du budget principal, la dépense en investissement apparaîtra au budget du CCAS. <b>Adoption à l'unanimité</b>
DIRECTION GENERALE Finances	FIN 120	Adoption du règlement budgétaire de la commune  <b>Adoption à l'unanimité</b>
DIRECTION GENERALE Finances	FIN 121	Fixation des tarifs de locations de salles pour les associations syndicales libres locales  Monsieur le Maire répond à M. Mauguen que les tarifs sont les mêmes que 2022 pour les syndicats de copropriétés. Seule la tarification aux ASL est ce jour créée. <b>Adoption à l'unanimité</b>
DIRECTION GENERALE Finances	FIN 122	Auditorium de la P@sserelle – tarification du forfait service régisseur <b>Adoption à l'unanimité (6 abstentions du groupe Avec vous, continuons Theix –Noyalo).</b>
DIRECTION GENERALE Finances	FIN 123	Admission en non-valeur : taxe locale d'équipement <b>Adoption à l'unanimité</b>
DIRECTION GENERALE Finances	FIN 124	Régularisation du compte 4581 « opération sous mandat- dépenses » <b>Adoption à l'unanimité</b>  <b>Départ de Monsieur Louis (pouvoir à M Valiente, Monsieur Thébaut devient absent).</b>
DIRECTION GENERALE Finances	FIN 125	Autorisation d'anticipation des dépenses d'investissement du budget principal 2023. <b>Adoption à l'unanimité</b>
DIRECTION GENERALE Finances	FIN 126	Subvention exceptionnelle au Teizithon  Monsieur le Maire répond à M. Antoine que les 700 € dont il est fait mention

		<p>dans la presse sont l'addition des 3 communes de l'entente. Pour Theix-Noyalo le don est de 400 €.</p> <p><b>Adoption à l'unanimité</b></p>
<b>DIRECTION GENERALE</b> Finances	<b>FIN</b> 127	<p>Modification APCP Pôle Culturel</p> <p><b>Adoption à l'unanimité</b></p>
<b>DIRECTION GENERALE</b> Ressources Humaines	<b>RH</b> 128	<p>Instauration du Télétravail</p> <p>Monsieur Mauguen s'interroge sur la sécurité des données pour les agents en télétravail.</p> <p>Monsieur le Maire répond que ces derniers travaillent sur un site sécurisé où les données sont protégées et cryptées. En cas d'attaque seules les 24 dernières heures de travail seraient corrompues.</p> <p>De plus nombre de logiciels métiers sont aujourd'hui externalisés donc la sécurité est davantage renforcée.</p> <p>Monsieur Mouaci demande si on est obligé de mettre en place du télétravail. Réponse lui est faite que non mais cette pratique est devenue depuis deux ans usuelle dans le fonctionnement des services municipaux. Cela n'impacte pas l'accueil du public.</p> <p><b>Adoption à l'unanimité</b></p>
<b>DIRECTION GENERALE</b> Ressources Humaines	<b>RH</b> 129	<p>Modification du tableau des effectifs</p> <p><b>Adoption à l'unanimité</b></p>
<b>DIRECTION GENERALE</b> Ressources Humaines	<b>RH</b> 130	<p>Droit à la formation des élus locaux</p> <p><b>Adoption à l'unanimité</b></p>
<b>ENFANCE/ JEUNESSE</b> Jeunesse	<b>EJ</b> 131	<p>Attribution d'une subvention « bourse BAFA »</p> <p><b>Adoption à l'unanimité</b></p>
<b>ENFANCE/ JEUNESSE</b> Affaires scolaires	<b>EJ</b> 132	<p>Attribution d'une subvention classe de neige pour l'école M. Curie</p> <p><b>Adoption à l'unanimité</b></p>
<b>ENFANCE/ JEUNESSE</b> Jeunesse	<b>EJ</b> 133	<p>Participation à l'accompagnement éducatif au collège COUSTEAU</p> <p><b>Adoption à l'unanimité (2 abstentions Mme Delourme et M. Néar).</b></p>
<b>AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE</b> Foncier	<b>ACVIE</b> 134	<p>Cession de la parcelle AV 149 rue Agnès de Nanteuil – ZAE St Léonard à GMVA</p> <p>Monsieur Stevant interpelle la majorité sur ce bordereau et sur la remise en cause d'une parcelle conservée en son temps par la mairie afin de créer une voie douce.</p> <p>Monsieur le maire précise que cette bande est en zone UI et de ce fait elle a été affectée à GMVA lors du transfert des zones économiques en 2018. Si la volonté de la municipalité était à l'époque de créer une voie verte, il aurait été judicieux de la conserver et de ne pas l'intégrer dans le périmètre des ZAE.</p> <p>Pour Monsieur Stevant ce bordereau a pour conséquence de brader une parcelle foncière à la société pour laquelle antérieurement il avait été déjà acté de ne pas céder cette dernière. Il s'inquiète également sur l'enclavement de la parcelle en cas de cession.</p> <p>Devant ces observations qui n'arrivent qu'en conseil municipal alors qu'en commission, rien n'avait été dit, ce qui est dommageable, Monsieur le Maire propose de reparler de ce bordereau lors d'une prochaine commission et de revoir ce sujet lors d'un prochain conseil municipal.</p> <p><b>Bordereau retiré et reporté à un prochain Conseil municipal</b></p>
<b>AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE</b> Foncier	<b>ACVIE</b> 135	<p>Cession de la parcelle AC 44 rue de Vannes à la SCI CORAIL</p> <p>Monsieur Mouaci interpelle l'assemblée sur ce bordereau. Il s'interroge sur la finalité de cette cession surtout quand on connaît la façon dont cela s'est passé à savoir préemption de la ville pour un projet d'intérêt général dans le cadre de la requalification du centre-ville pour céder la parcelle à un privé pour un commerce et un logement.</p>

		<p>Parallèlement la ville a réinterrogé le potentiel acquéreur qui a manifesté son intérêt d'acheter le bien.</p> <p>Malgré cette volonté, la ville a poursuivi sa cession à la SCI corail. On peut y voir du copinage.</p> <p>Par ailleurs jamais on ne s'est interrogé afin de savoir si le potentiel acquéreur évincé initialement ne pouvait pas lui aussi faire un commerce et ainsi répondre à l'attente municipale ;</p> <p>Monsieur le Maire répond que la revente est liée à l'impossibilité d'acquérir la propriété voisine afin de développer un ensemble urbain plus conséquent.</p> <p>Devant ce constat il a été acté le principe de vendre à un commerçant qui cherchait à se développer dans la ville. Il faut rappeler que la SCI Corail était également intéressée en son temps pour acheter cette parcelle.</p> <p>Monsieur Mauguen estime que l'assemblée n'est même pas informée de ce dossier. Monsieur le maire lui répond que la procédure a été engagée fin 2021 et que le conseil municipal a eu connaissance de la procédure d'expropriation. Concernant le projet d'aménagement de la parcelle ce dernier venant juste d'être finalisé il n'a pas été présenté en commission.</p> <p><b>Bordereau retiré et reporté à un prochain Conseil municipal</b></p>
AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE Foncier	ACVIE 136	<p>Délibération modificative des modalités de l'éclairage public dans la ville</p> <p>Monsieur Valiente alerte sur le fait que l'éclairage devant l'école s'éteint trop rapidement.</p> <p>En réponse, il est informé que l'éclairage public fonctionne sur une installation d'horloges astronomiques.</p> <p><b>Adoption à l'unanimité</b></p>
DIRECTION GENERALE Affaires juridiques	AJ 137	<p>Convention entre la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale</p> <p><b>Adoption à l'unanimité</b></p>
DIRECTION GENERALE Affaires juridiques	AJ 138	<p>Dérogations dominicales 2023</p> <p><b>Adoption à la majorité (une voix contre M. Louis et une abstention Mme Le Mouel).</b></p>
DIRECTION GENERALE Affaires juridiques	AJ 139	<p>Décisions municipales prises par Monsieur le Maire</p>

## QUESTIONS DIVERSES D'OSEZ CITOYENS !

### CONSEIL MUNICIPAL de THEIX-NOYALO du 8 décembre 2022

Cette question est plutôt destinée à Mr Sébille, Vice-président du service des déchets à l'agglomération, qu'à Mr Le Maire.

Des articles dans la presse ont informé la population du Sud du département que les bacs jaunes devront, à partir de janvier 2023, recevoir tous les emballages. Il est vrai qu'un certain retard dans le tri des déchets est remarquable dans le Morbihan. Une évolution imposée, à pas forcés est lancée : plus d'enfouissement en 2030 et incinération obligatoire des déchets non valorisés. Cette situation ne doit pas être considérée comme une sanction mais comme une nécessité écologique pour diminuer les pollutions, cette évolution encourage à réfléchir sur le choix de nos achats non seulement sur les objets mais aussi sur leurs emballages. La vraie pénalité viendra en 2030 quand il y aura une taxation non négligeable à la tonne enfouie (actuellement 28000 T pour le Sud Est du Morbihan) ...

**Question : Les bacs jaunes vont donc être très remplis dès janvier. Quel est le coût de cette collecte plus globale ? Comment envisager l'évolution du compostage ?**

Avec l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous les emballages, propres ou sales, pourront être mis dans les poubelles jaunes. Il n'y a pas de surcoût pour la collecte puisque le rythme des collectes reste inchangé, une semaine sur deux. D'autres part ces nouveaux types d'emballage qu'il est désormais possible de mettre dans la poubelle jaune sont de petits volumes, les plastiques types bouteilles et les cartons étaient déjà déposés dans cette poubelle jaune.

Le compostage entre dans le champ de la gestion des biodéchets. L'Agglomération a conduit une étude sur les biodéchets en 2022 pour mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets à partir de 2024. Ce tri à la source des biodéchets sera mis en œuvre à titre expérimentale en 2023 sur la commune de Saint-Avé puis progressivement déployé à partir de 2024. Rappel que l'on parle de tri à la source et non de collecte, et que le compostage est privilégié pour toutes les maisons individuelles avec terrain et petits collectifs par la mise à disposition de composteurs collectifs.

**2) Le PLU est à l'étude depuis plus d'un an maintenant. 2 questions sur ce projet :**

**a) Le cabinet conseil Citadia, dans son calendrier général, suggérait dès le début de la réflexion de mettre en place un atelier de participation citoyenne à la fin de la 1ère année et d'exposer lors d'une réunion publique, les enjeux et le projet politique.**

Une réunion publique sous la forme d'un ciné débat sera organisée le 24 janvier pour présenter la première phase de la révision du PLU, celle du diagnostic PLU.

**- Pour la deuxième année, d'organiser des permanences dédiées aux habitants.**

Au cours de l'année 2023 : courrier aux habitants des hameaux et des SDU pour les informer individuellement des dernières réglementations supra-communales mises en place depuis le SCOT.

**Question : A quel moment les habitants vont être sollicités ou pour le moins informés du futur de leur ville ?**

Au moment du PADD. Le projet d'aménagement et de développement durable fera l'objet d'une réunion publique (second semestre 2023).

b) Lors de la réunion de travail d'octobre, la nécessité de se projeter dans les 10 ans à venir, pour définir une politique du logement et par là l'évolution démographique de la commune est apparue comme cruciale. Les réglementations sont multiples et contraignantes, cependant « défendre son clocher » ce n'est pas rechercher le changement minimum, mais au contraire s'impliquer dans le mouvement général de l'agglomération et ... bien au-delà ; c'est aussi prendre en considération toutes les catégories de la population et envisager une augmentation importante des logements avec des PLUS et des PLI mais aussi des PLAI.

**Question : Quand le chantier de Brestivan va-t-il démarrer ? Et où est-il envisagé de construire d'autres immeubles en dehors des jardins de Thones et de Tréfléan ?**

Le permis d'aménager sur Plaisance sera déposé en janvier 2023 par le groupe GIBOIRE.

Entre la phase d'instruction du permis d'aménager et la purge des délais de recours, on peut envisager dans le meilleur des cas un lancement de l'opération en septembre 2023.

Cependant cette orientation doit également prendre en compte un amendement du PLU sur le secteur afin de changer l'orientation d'aménagement pour un projet nouveau plus réduit et qui ne s'inscrit plus dans la ZAC antérieure avec son règlement graphique et inscrit au PLU.

Il faut aussi prendre en compte une potentielle étude d'impact en lieu et place de l'étude au cas par cas environnementale (MRAE : mission régionale d'autorité environnementale du Ministère de l'environnement) soit 1 an au lieu des 4 mois de l'étude au cas par cas ainsi qu'une enquête publique sur les modifications opérées au PLU.

En fonction des différentes études possibles, une approbation définitive du projet est envisageable au mieux en septembre 2023 voire en février/ mars 2024.

## **Questions du groupe « Avec vous, continuons Theix-Noyal »**

### **Conseil municipal du 8 décembre 2022**

**1- Célébration du 11 novembre, cérémonie organisée par qui ? Raison du décalage entre l'horaire du carton d'invitation et le début de la manifestation au monument aux morts.**

La cérémonie militaire est venue à la suite de la cérémonie religieuse qui pour une fois a été plus rapide qu'à l'accoutumée. De ce fait, après quelques minutes d'attente devant le monument aux morts et du fait de la présence des porteurs de drapeaux et des officiels, la cérémonie a commencé plus tôt que le carton d'invitation. A l'avenir l'invitation sera faite pour midi. Si la messe devait durer les personnes attendront.

**2- Vœux de nos aînés prévus les 10-11 janvier prochain. Raison du changement de la réception réduite à une simple galette des rois.**

Volonté de changement car face au nombre de potentiels bénéficiaires, il ne s'avère plus possible d'organiser un repas en une seule journée.

Proposition d'innover par des après-midis festives (2 jours) permettant d'accueillir plus de monde dans des conditions optimisées.

L'idée est de profiter du moment pour souhaiter les bons vœux, partager la galette des rois et offrir un spectacle musical et dansant aux aînés.

C'est une nouvelle formule qui est proposée, on en fera le bilan et on l'adaptera si nécessaire.

### **3- Plan d'aménagement des pistes cyclables. Projets à venir ? Devenir de la liaison entre Noyal et Theix.**

Le plan d'aménagement sera élaboré en parallèle du PLU. En effet le volet mobilité sera parti intégrante du PADD qui sera déployé au cours du premier semestre 2023.

La liaison entre Noyal et Theix est toujours d'actualité, d'autant plus avec le développement du site de Plaisance que ce soit au travers du projet GIBOIRE (170 logements) que du projet du Pôle Sportifs et Associatifs.

Il demeure possible de créer un groupe de travail sur les mobilités pour développer le vélo dans la commune. Prolongement de la commission 3C Mobilité possible. Il est entendu l'observation faite sur les conflits entre piétons et cyclisme sur la voie du Landy avec une demande pour une évolution en voies vertes entre cyclistes et marcheurs.

### **4- Malgré une confirmation de présence lors des différentes commissions prévues, il devient impossible d'y assister dans les meilleures conditions. Porte close et appels infructueux. Quelles dispositions allez-vous mettre en place pour y remédier.**

Il y a eu un cas avec M. Mauguen la semaine dernière. Effectivement la sonnette ne marche que quand on est en haut, en bas il n'est pas possible de l'entendre. Pour éviter pareille mésaventure, nous allons laisser lors des commissions la première porte du sas ouverte avec accès par la salle du conseil municipal.

A l'issue de ces questions Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal n'est pas le lieu pour régler des questions pratiques ou très spécifiques qui relèvent davantage de questions ordinaires à déposer en mairie comme chaque habitant peut le faire.

**Clôture à 21 h 00 du conseil municipal**

**Monsieur le Maire  
Christian SEBILLE**



**Le secrétaire de séance  
Ludivine LE LUHERNE**